

*Indiens—Loi*

projet de loi-là vise des gens qui ont un milieu de vie très déterminé, un mode de pensée très particulier et qui évidemment sont extrêmement fiers de certaines traditions. J'aimerais peut-être, pour le bénéfice des députés, des gens qui peuvent écouter ce genre de remarques signaler que lorsque vous visitez les conseils de bande indiens et que vous voulez appliquer des solutions vécues par des Blancs ou des gens de la ville, le plus souvent les gens indiens, les Inuit, les gens ne sont pas complètement d'accord avec nous, et j'aimerais le souligner parce que dans ma circonscription nous n'appliquons pas la même manière de percevoir les problèmes chez les Montagnais de la Basse Côte-Nord que les mêmes règlements que vous voudriez appliquer chez les Montagnais de Schefferville ou que chez les Inuit de Fort-Chimo. Ici, juste pour le bénéfice de l'honorable député de Kingston et les Îles, j'aimerais souligner qu'à Schefferville nous avons deux réserves côte à côte, monsieur le Président, à six milles seulement de distance, ce sont les Montagnais Neskapi, et la manière de gérer les affaires des Neskapis est extrêmement différente de la manière de gérer les affaires des Montagnais. Et la manière de vivre des Montagnais de Sept-Îles est très différente de la manière de vivre des Montagnais de Saint-Augustin. Et les Inuit de Fort-Chimo ne vivent pas de la même manière que les Inuit du Nouveau-Québec. C'est une injustice dans ce sens que c'est une inégalité, monsieur le Président, qui est issue d'une tradition très ancienne chez les Amérindiens qui se doit d'être changée, mais qui se doit d'être changée dans le respect des gens qui auront à le vivre et chez les gens qui se l'appliquaient. Et ce changement de mentalité-là, monsieur le Président, il s'est fait au cours des années, et tous les jours nous avons encore des modifications. Monsieur le Président, au niveau du ministère, il faut tenir compte des avis donnés par les conseils de bandes, par les Indiens et les Indiennes eux-mêmes et comme je le disais tant, dans quelques semaines, les modifications seront apportées, sauf que les modifications, monsieur le Président, ne seront pas improvisées.

Les modifications auront été apportées en tenant compte d'une série de questions qui ont été posées tantôt par mon préopinant et par bien des gens qui s'occupent des droits et libertés.

Et j'aimerais souligner, monsieur le Président, que lorsque le gouvernement actuel a présenté la Charte des droits et libertés, il avait à l'esprit toutes les considérations, toutes les particularités amenées par le député de Kingston et les Îles. Mais ces choses-là ne se feront pas de façon rapide parce que vous devez quand même d'être très particulier, non seulement dans l'application de la loi, mais encore en ce qui a trait aux populations qui sont touchées.

D'autres questions, monsieur le Président, qui ont dû être posées par le ministère avant d'apporter les modifications: Quels sont les droits des conjoints non indiens? C'est important aussi, il fallait répondre à ces questions-là avant de modifier la loi. Quels sont les droits des enfants dont les parents appartiennent à deux bandes différentes. Alors, nous nous devons aussi d'aller regarder cela avant de commencer à apporter des modifications qui touchent des Populations et des gens de façon extrêmement privée, monsieur le Président, et il est important de le souligner. Vous touchez là des gens et vous touchez à des traditions. Et je pense que si on regarde le moins dans le passé, il y a des choses que nous faisons en 1984 qui

n'auraient pas pu être faites il y a 50 ans, 25 ans ou même 10 ans. C'est une question d'évolution.

Alors, de la façon de pensée blanche, monsieur le Président, nous reconnaissons, nous savons très bien qu'il y avait là, qu'il y a là des inégalités, mais avant de les repérer, avant de modifier le texte de loi, nous nous devons de regarder en profondeur les implications. Et souvent, monsieur le Président, nous aimons dans ce Parlement essayer de blâmer une partie ou une autre. Mais je voudrais simplement faire la remarque suivante, c'est que le rapport Penner a demandé quand même des heures, des journées, des semaines, des mois d'analyses avant qu'on en arrive à une production finale au niveau des travaux. C'est extrêmement long, sauf que nous reconnaissons très bien qu'à l'intérieur des recommandations qui sont présentées, nous aurions pu, pour ceux qui vivent avec les Indiens, vous donner des recommandations similaires au moment même où le Comité a commencé ses travaux. Sauf, qu'au nom de la démocratie, au nom du respect de tout le monde, nous nous devons d'entendre toutes les parties avant de finaliser des recommandations qui devront, évidemment, être traduites en action au cours des prochains mois. C'est ça qui est important.

Alors, le projet de loi présenté par le député de Kingston et les Îles, le projet de loi C-211 est reconnu par le gouvernement au niveau des principes. Aucun problème. Sauf que le gouvernement se devait d'aller beaucoup plus loin pour s'assurer qu'en modifiant le projet de loi, nous n'arrivions pas à d'autres problèmes pires que ceux qui étaient dénoncés. Et ça, c'est important parce qu'une fois que la loi sur les Indiens sera amendée, à ce moment-là nous devons avoir une série de mesures, juridiques et financières de compensation qui devront s'appliquer aux gens qui auront été victimes de discrimination au cours des années. Alors, il ne fallait pas aller dans l'improvisation avec un changement semblable et les Indiens et les Indiennes eux-mêmes voulaient, souhaitaient ces changements-là, mais nous allons admettre que vus du côté des Blancs, ces changements-là auraient pu être faits plus rapidement. Sauf que du côté indien il fallait arriver quand même à des mesures qui soient un point milieu et qui permettent justement la réinstallation des droits complets entre les hommes et les femmes tout en enlevant la distinction et la différence de sexe.

Et je pense, monsieur le Président, que si vous regardez au niveau des populations autochtones d'autres pays, nous avons eu à vivre le même problème, un problème de tradition. Et vous savez, monsieur le Président, la résistance au changement, ce n'est pas simplement au niveau des autochtones, souvent au niveau des Blancs nous avons exactement les mêmes choses, sauf que ça prend à un certain moment une décision politique, et comme je le disais tantôt, d'ici quelques semaines, la décision politique va s'appliquer et vous allez voir à ce moment-là que les Indiens seront heureux de la formulation du projet de loi et que des réparations seront faites auprès de gens qui ont été victimes de discrimination.

Juste avant de conclure, monsieur le Président, j'aimerais rappeler que lorsque nous arrivons à légiférer au niveau des droits particuliers par rapport à des droits collectifs, nous devons être extrêmement circonspects parce qu'il est très facile de tomber dans l'arbitraire. Nous avons ici un projet qui est assez évident pour nous, c'est-à-dire la question d'éliminer la discrimination basée sur les sexes, mais il y a d'autres projets qui aussi amènent l'opposition entre les droits privés et les